L'Etoile verte

On nous adresse l'article suivant, qu'on lira avec intérêt :

Depuis quelque temps, d'aucuns ont tant parlé « comète » qu'il peut être permis à d'autres de parler « étoile »; le sujet, on ne peut le nier, est tout d'actualité et ce ne sera guère en sortir que de nous entretenir quelques instants d'une petite étoile aux jolis rayons très doux, dont la couleur est le symbole de l'espérance. L'on a surnommé notre étoile « l'Etoile Verte »; je dis *nôtre*, car elle a bien d'autres fervents que votre serviteur qui, très volontiers, voudrait pouvoir la proclamer *vôtre* également, aimables lectrices et lecteurs de ce journal! Mais, elle est encore très peu connue, et les astronomes, bien qu'ils se soient voués à la tâche infinie entre toutes d'étudier l'infini céleste jusque dans les insondables profondeurs, ont négligé, jusqu'à ce jour, je ne sais trop pourquoi, de lui accorder quelque attention et de vous la faire connaître.

Malgré cet oubli, vous avez dû cependant en entendre parler? Mais, elle est peut-être encore un peu jeunette, et peut-être, comme eux et comme tant d'autres, attendez-vous qu'elle ait fait ses preuves et que, parvenue à l'apogée de sa puissance, elle épande des rayons fulgurants sur notre globe, pour enfin constater sa présence à notre zénith et consacrer quelques instants à son étude afin de jouir des avantages qu'elle apporte en échange! Peut-être!!

C'est avec raison, cependant, que la petite Etoile pourrait dire de **tous** : « *Oculos habent et non videbunt! Aures habent et non audient!!* » Car, si on peut la voir, on peut aussi l'entendre. Vous souriez? Cela est vrai pourtant, et si son éclat est encore bien faible; si sa marche, dans la voie qui lui a été tracée, lente et légère, mais combien sûre, ne produit encore qu'un long murmure, ce murmure deviendra la voix puissante des foules le jour où la petite Etoile brillera enfin dans toute sa splendeur.

Elle n'est point enfant du Cosmos, comme ses sœurs les mystérieuses fleurs du ciel; comme Minerve, un cerveau fécond, non celui d'un dieu, mais d'un fils de la terre, l'enfanta et si son créateur..., le Dr Zamenhof, n'était aussi modeste que génial, devant son œuvre : l'Esperanto symbolisé par la petite « Etoile Verte », l'Esperanto, langue auxiliaire élaborée toute par cet admirable linguiste, parlée aujourd'hui par plus de 500.000 personnes et connue peu ou prou dans le monde entier, il pourrait, s'il était orgueilleux, s'écrier : « *Et ego creator!* » Mais, dans sa très grande simplicité, le Dr Zamenhof n'éprouve d'autre orgueil, d'autre joie, que la satisfaction d'avoir doté les peuples d'un nouveau mode de truchement qu'il croit capable de les aider puissamment dans leur marche pacifique vers le progrès et vers l'universelle entente cordiale. Il se trouve récompensé par le chemin parcouru par son œuvre et le nombre d'adeptes qu'elle a conquis jusqu'à ce jour.

Mais aussi, que de faits nouveaux, au cours de ces dernières années, se sont produits en faveur de l'idée d'une langue internationale et de la langue elle-même, et, seul l'Esperanto peut être cette langue. Mais, si les congrès esperantistes ont montré la possibilité de le servir uniquement de l'Esperanto dans les réunions internationales, une démonstration encore plus convaincante vient d'en être faite : un congrès a eu lieu, à Paris, du 30 mars au 3 avril dernier, non plus pour, mais par l'Esperanto; c'est le congrès international des catholiques esperantistes organisé par MM. l'abbé Duvaux, vicaire à Vincennes; l'abbé Gauthier, curé de Saint-Gervais; Gautherot, professeur à l'Institut Catholique; Colas, rédacteur en chef de la revue « Espero Katolika », et Mme la baronne de Ménil. Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique, en avait accepté le haut patronage; Mgr Amette lui avait accordé son appui. Enfin, le Pape Pie X qui, lors des congrès de l'Esperanto a envoyé sa bénédiction aux congressistes catholiques, avait accueilli avec une bienveillance particulière l'annonce de ce congrès auquel ont assisté des délégués de quinze nations différentes.

De nombreuses questions y ont été traitées, — en espéranto, — parmi lesquelles : l'Unité de l'Eglise; l'Organisation matérielle du Culte dans les différents pays; la Création d'une Ligue internationale espérantiste catholique; les différents moyens d'action sociale et de propagande catholique, etc., etc.

Très intéressant également pour l'espéranto est le « Congrès mondial des Associations internationales » qui vient d'avoir lieu au Palais des Académies, de Bruxelles, auquel ont assisté de nombreuses personnalités belges et étrangères et présidé par le ministre d'Etat M. Beernaert.

L'une des sections de ce Congrès a discuté la question d'une langue universelle et d'une nomenclature uniforme en matière scientifique. A ce sujet et pour terminer, je rappellerai ce qu'écrivait en 1901, dans le « Journal des Savants », l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. Darboux :

« ...Qui ne voit que, sous peine de revenir à la Tour de Babel, une si énorme production scientifique doit être unifiée et coordonnée? Que de temps perdu pour les chercheurs, que de recherches inutiles et par cela même nuisibles, si les nomenclatures changent avec les nations, si les classifications ne sont pas concordantes, si les instruments choisis pour effectuer les mêmes mesures donnent dans les différents pays des indications qui ne sont pas comparables, si les définitions ne sont pas les mêmes, si les unités adoptées sont différentes, si les travaux accomplis en des points différents concourent au même but et entraînent ainsi de regrettables doubles emplois! »

De tout ce qui précède, une seule conclusion s'impose donc : la diffusion, dans toutes les classes de la société, de la langue auxiliaire internationale « Esperanto ».

CH. DORION.

Faits Divers

Un formidable incendie

Londres, 29 mai. — Un grand dépôt de machines agricoles de Minneapolis a été complètement détruit par un incendie très violent qui a éclaté dans la nuit.

Le feu s'est propagé avec une grande rapidité et, malgré les secours, plusieurs maisons environnantes, parmi lesquelles un grand hôtel, ont été également détruites. Un voyageur a péri dans les flammes.

Les dégâts sont évalués à plus de cinq millions de francs.

Des vivants qui virent Napoléon

C'est déjà un bel âge que cent-dix-neuf ans, et cela suffit pour établir la renommée d'un homme.

Mais si, au privilège de ce grand âge se joint celui d'avoir vu Napoléon, l'homme qu'on apprend tout à coup en avoir été investi devient un personnage légendaire.

S'il faut en croire les journaux russes et américains, c'est non seulement un, mais deux personnages légendaires de cette espèce qu'on vient de découvrir. L'un habite Moscou, il s'appelle Kniazkoff, est âgé de cent-dix-neuf ans et aurait assisté à l'entrée de Napoléon Ier à Moscou, en 1812.

Kniazkoff a conservé toutes ses facultés, et l'état-major général russe l'a fait venir de Moscou afin d'entendre de sa bouche le récit de cet événement historique.

L'autre est un citoyen des Etats-Unis, qui était garçon de cabine à bord du « Bellerophon » lorsque Napoléon fut transporté à Ste-Hélène. Il jouit, lui aussi, d'un bel âge. Mais le fait qu'un impresario américain exhibait, il n'y a pas longtemps encore, la nourrice de Franklin ,rend le public défiant à l'égard des macrobites américains. Celui de Moscou paraît plus vraisemblable, dans un pays où l'on compte des gens arrivant à un âge très avancé.

Testament sur la poitrine

Un testament olographe, d'après la loi, doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur.

A ce propos, raconte une revue, les juges de Mexico ont eu récemment à trancher un cas singulier.

Un original s'était fait tatouer son testament sur la poitrine, en 1902.

Tout y est, jusqu'à la signature. Que faire?. Les juges étaient bien embarrassés, car jamais on n'a accepté une photo, un décalque de l'acte si précieux pour les héritiers. Comment se prononcer?... Jamais le maniaque n'avait pu se tatouer lui-même — l'écriture était moulée — quand bien même se serait-il regardé dans une glace.

Indécis, les magistrats allaient déclarer, malgré tout, le testament valable, lorsqu'on s'avisa de faire l'inventaire des biens du défunt. Excellente précaution. Le mort, que l'on croyait pour le moins millionnaire, n'avait pas laissé un sou vaillant.

Les Elections législatives en Belgique

Le pourcentage de 1900 à 1910 inclusivement. - Le total des voix dans l'ensemble du pays. - La disparition fatale des petites listes. - Exemple curieux de la liberté de l'électeur belge. - Pronostics pour 1912. - Le secret du vote et la R. P. sources de liberté et de justice

A la suite de notre article du 24 mai sur « Les élections législatives en Belgique », plusieurs lecteurs du « Journal de Roubaix » nous ont exprimé le désir de nous voir continuer l'exposé et les résultats de nos pourcentages jour la journée du 22 mai dernier. Nous nous faisons un réel plaisir de les satisfaire. La somme de travail considérable et délicat que demande pareille statistique consciencieuse, impartiale, conçue sans esprit de bluff ni de tendance, dressée au milhème, et qui porte sur près de deux millions et demi de suffrages exprimés nous servira d'excuse au petit retard apporté à répondre au désir si légitime et si aimablement exprimé par nos correspondants.

Et tout d'abord, pour que nos lecteurs puissent apprécier sans difficultés ce pourcentage, il nous parait indispensable de reprendre trois lignes de notre article du 24 mai, et cela avec d'autant plus de raison qu'une coquille y a dénaturé un de nos chiffres les plus importants.

Pour donner plus d'intérêt et de poids à ce document, nous indiquerons, pour chaque année électorale, le total des votes du pays et le total des suffrages catholiques, ce que nous n'avons pas fait dans notre article du 24 mai. En donnant aujourd'hui ces chiffres, tout qui voudra s'en donner la peine pourra contrôler par lui-même l'exactitude rigoureuse de nos calculs.

∴

Le 27 mai 1900 vit la première application de la Représentation proportionnelle en notre pays. Il y eut donc élections dans la Belgique entière, bien qu'en règle générale, chez nous, les députés soient élus pour quatre ans, mais renouvelés par moitié tous les deux ans. L'institution du nouveau régime électoral avait exceptionnellement nécessité le renouvellement complet du Parlement.

En cette année 1900, le total des votes valables fut de 2.053.439. Les catholiques en obtinrent 1.003.191, soit 48,9 %. Cette élection comportait, nous venons de le dire, les neuf provinces au grand complet.

En 1902, le système traditionnel du renouvellement du Parlement par moitié recommença à fonctionner. Il y eut scrutin dans le groupe des cinq provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre Occidentale, de Luxembourg et de Namur. Les suffrages exprimés furent au nombre de 1.067.393. Les catholiques en obtinrent, pour leur part, 549.388, soit 53.6 %. Faisons remarquer, à titre documentaire, que cette série, — baptisée du nom de NABAB dans le monde des politiciens, comporte un corps électoral plus favorable au parti catholique que celui de la seconde série; celle-ci, en effet, comprend dans les quatre provinces qui la composent, (Flandre Orientale, Limbourg, Liége et Hainaut) les deux provinces de Liége et de Hainaut qui sont les fiefs avérés de l'anticléricalisme et surtout des socialistes. Quant à ce terme barbare de NABAB, disons qu'il a été formé, en manière de procédé mnémonique, des initiales des cinq chefs-lieux des provinces qu'il désigne : Namur, Arlon, Bruxelles, Anvers et Bruges.

Ces 549.388 voix forment 53,6 % du total des suffrages exprimés doivent être additionnées aux 453.803 voix obtenues par les catholiques dans les quatre autres provinces en 1900, et non renouvelées en 1902. Le nouveau total donne alors un pourcentage catholique de [illegible] % pour l'ensemble du pays.

En 1904, c'est le tour des quatre provinces de Flandre Orientale, Limbourg, Liége et Hainaut. Cette fois, 1.111.523 suffrages sont exprimés. Les catholiques en obtiennent 499.133 soit 44,9 %. Combinées avec les 549.388 voix catholiques obtenues en 1902 dans l'autre moitié du pays, ce nouveau total donne aux catholiques pour l'ensemble du pays, un pourcentage de 50,3 %.

En 1906, les cinq provinces dites NABAB sont renouvelées. Le nombre des suffrages va croissant : 1.172.636 votes valables sont déposés dans les urnes. Au dépouillement, on compte 636.446 catholiques, soit 54,3 %. Additionnées avec les 499.133 voix obtenues en 1904 par l'autre moitié du pays, elles donnent aux catholiques un pourcentage général de 49,7 %.

En 1908, nouvelle consultation du corps électoral. Sur 1.200.636 votes valables, les catholiques en obtiennent 533.057 soit 44,5 %. Ce résultat, comme celui de 1904, leur est attribué par la partie du pays qui leur est le moins favorable. Combinées avec les 636.446 voix obtenues aux élections de 1906 par l'autre moitié du pays, elles donnent aux catholiques un pourcentage total de 49,3 % pour l'ensemble du pays.

Nous voici, enfin, au **22 mai 1910.** Les cinq provinces dites NABAB doivent être soumises à réélection comme en 1902 et en 1906. Le nombre des suffrages, toujours en hausse, atteint maintenant 1.271.589. Les catholiques en obtiennent 687.725 soit 54,1 % du nombre total. Additionnés avec les 533.057 voix obtenues dans l'autre moitié du pays en 1908, ils donnent aux catholiques pour tout le pays 1.221.682 suffrages sur 2.472.225, à savoir un pourcentage général de 49,4 %.

Comme jamais depuis 1884, c'est-à-dire depuis vingt-six ans que la Droite est au pouvoir en Belgique, la lutte électorale n'a été plus ardente, il nous paraît intéressant de donner ici la force numérique exacte de chaque parti pour cette dernière période de 1908-1910 :

Catholiques	1.221.682	soit 49.4 %
Cartellistes (lib.,rad.,soc.)	1.201.971	soit 48.6 %
Daensistes	29.173	soit 1.2 %
Dissidents et s. coul. pol.	19.399	soit 0.8 %

Ce qui fait bien au total 2.472.225 voix et 100 %. Il s'en suit de ces chiffres absolument complets et officiellement exacts que les catholiques ont une avance de 0.8 % sur les cartellistes, c'est-à-dire sur le bloc anticlérical (49.4 % contre 48.6 %). C'est peu, mais sur 2.423.653 voix, cela fait 19.711 voix (1.221.682 — 1.201.971). Ajoutons qu'en 1908, les catholiques avaient 49.3 % contre 48.3 % cartellistes, et non 48.9 % comme une erreur typographique nous l'a fait dire dans notre article paru dans le « Journal de Roubaix » du 24 mai. Cette rectification a son importance. D'où il résulte que les catholiques ont gagné 0.1 % soit une voix pour mille, et que le cartel, de son côté, a gagné 0.3 % soit trois voix pour mille; toutes ces voix gagnées, l'ont été sur les petits partis qui de 2.4 % tombent à 2 %, perdant ainsi 0.4 % ou quatre voix sur mille.

On voit, par ces données et par ces résultats édifiants, combien de plus en plus la Belgique se divise en deux camps bien tranchés, puisque les deux grands partis catholique et anticatholique ont aujourd'hui ensemble 2 millions 423 mille 653 suffrages, ne laissant plus à tous les autres petits partis réunis que le nombre relativement infime de 48 mille 572 voix.

∴

Il est vrai que le secret du vote assure à l'électeur le secret le plus absolu et, par conséquent, la plus entière liberté. Donnons-en, pour le prouver, un exemple typique entre tous, et vraiment peu banal. En cette dernière journée électorale du 22 mai 1910, une candidature dissidente d'Anvers a réuni (chiffres officiels) exactement 99 voix sur 165.903, quelque chose comme **une** voix sur 1.700. Or, la loi est formelle. Dans ce grand arrondissement d'Anvers, toute liste doit être patronnée par cent électeurs dits « parrains de la liste ». Ces derniers, quinze jours au moins avant l'élection doivent signer la formule de présentation du candidat. Voilà donc un candidat présenté par cent électeurs et qui ne réunit que nonante-neuf voix! A remarquer qu'il n'a pu signer personnellement sa présentation de candidature, mais qu'il a eu toute liberté de voter pour lui-même. En supposant donc que même tous les cent signataires n'eussent été que des électeurs à une seule voix, chose bien invraisemblable, puisque la loi donne deux voix à tout père de famille âgé de 35 ans, encore se fait-il que deux parrains au moins de cette liste dissidente ont voté contre elle : tant est complète la liberté de l'électeur dans le secret de l'isoloir électoral.

∴

Les élections belges sont donc terminées. La Droite, nous l'avons dit, a perdu un siège, celui de Nivelles, mais, répétons-le, elle n'a rien perdu de ses voix, depuis l'instauration de la Représentation proportionnelle dans le régime électoral du pays. Bien au contraire, elle a gagné, puisque son pourcentage actuel de 49.4 % est supérieur à son pourcentage de 1900 qui était de 48.9 %. Les catholiques conservent une majorité de six voix à la Chambre: 86 catholiques contre 79 cartellistes et 1 daensiste, sur 166 membres, et 16 voix de majorité au Sénat : 63 catholiques contre 47 gauchers sur 110 membres.

Les libéraux, pour avoir gagné le seul siège de Nivelles, chantent sur tous les tons victoire et se croient en progrès parce qu'ils comptent 43 représentants à la Chambre. Mais, en réalité, ils ne sont que 13; les 30 autres sont, à peu de chose près, des radicaux-socialistes, et ils diffèrent beaucoup moins de ces derniers qu'ils ne se rapprochent des vieux doctrinaires de la nuance de M. Frère-Orban. Aujourd'hui, ils appellent, comme eux-mêmes, gauchers, les 36 députés du groupe socialiste; mais le bon sens, l'esprit clairvoyant et la pondération du peuple belge est loin de ratifier cette union contre nature, et il reste hors de doute que, dans deux ans, aux prochaines élections de 1912, les électeurs continueront à renvoyer, pour la quinzième fois depuis 1884, la majorité catholique à la Chambre.

D'ailleurs, ces prochaines élections se présentent déjà sous les plus heureux auspices. Au 31 décembre prochain, commencera, dans toute la Belgique, le recensement décennal. Ce recensement nous vaudra, selon toute vraisemblance une vingtaine de députés nouveaux (de 18 à 22 approximativement). Une loi devra être promulguée à cet effet. Les anticléricaux semblent la désirer, parce que, d'après eux, l'accroissement donnera une proportion plus forte aux grands centres urbains, au détriment des campagnes, et que ces grands centres urbains sont plus favorables à leurs idées que les régions agricoles. Seulement, les libéraux paraissent ne pas tenir compte de ce que Bruxelles a fait baisser le pourcentage de leur liste. Si on le leur fait remarquer, ils argumentent, alors, que Bruxelles, comme toutes les grandes villes industrielles et commerçantes, a préféré ne point risquer les chances d'une politique d'aventure. Soit. Mais la situation sera la même dans deux ans, et les autres grandes villes ne seront pas plus disposées alors qu'aujourd'hui à se lancer les yeux fermés dans les ténèbres de l'incertain. Mais il y a encore autre chose. Les calculs les plus sérieux et les plus autorisés font prévoir, sur vingt sièges nouveaux, une augmentation de treize sièges, en pays flamand, contre sept sièges en pays wallon. Et celui-là est, en général, bien plus favorable que celui-ci à la majorité catholique. La raison de cette proportion inégale est bien simple : la race flamande, idéaliste et catholique, n'est pas encore entamée comme une grande partie du pays wallon, par le néo-malthusianisme, et la natalité s'y trouve, en conséquence, de beaucoup supérieure. Cette constatation sera peut-être désagréable aux anticléricaux de toutes nuances, mais les faits sont les faits et nous tenons à les souligner en terminant cet article documentaire.

∴

En résumé et comme conclusion, les catholiques belges ont traversé, depuis 1884, les trois régimes qui se sont succédé dans le pays. Sous ces trois régimes, majoritaire restreint, majoritaire plural et plural proportionnel, ils sont restés inébranlablement majorité. Ils ont fait ce beau geste de sacrifier librement **les deux tiers** de le formidable majorité de 1884, pour instaurer le régime de la Représentation proportionnelle, et cela dans un esprit de plus grande justice politique et de plus grande liberté. On a vu, en ces dernières circonstances encore, combien la gauche, leur en est restée peu reconnaissante. Mais le pays leur sait gré de leur modération et de leur équité, et il le leur prouve à chaque nouvelle élection. C'est l'essentiel.

Si l'on nous permettait de formuler un vœu en terminant, nous ajouterions que nous souhaitons voir bientôt nos amis de France jouir comme nous du secret du vote et de la Représentation proportionnelle. On ne verra plus ainsi un siège conféré à un blocard, dans les Basses-Alpes par 1.750 voix, alors que le nationaliste marquis de Dion dut en réunir 22.835, à Nantes, pour conquérir son siège. Sur les quelque six cents députés français, 325 d'entre eux, 350 peut-être, sont, dit-on, proportionnalistes. Qu'ils combattent sans relâche, et, avant peu, la France sera dotée du double avantage du vote secret et de la Représentation proportionnelle qui lui apportera un peu plus de liberté et de justice.

Jean de Brabant.

TREFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui lundi 30 :

Soleil: lever, 4 h. 5; coucher, 7 h. 50.
Lune: pleine du 24; dernier quartier le 31.
Aujourd'hui: St-Félix; demain: Ste-Perrine.
A 5 h. 1/2, séance de la Société d'Emulation de Roubaix.

Fondations Alfred Motte-Grymonprez et Th. Lallemand

La distribution des primes aux ménages les mieux tenus du Bureau de bienfaisance

Une cérémonie bien intéressante par le but auquel elle répondait s'est produite dimanche à 4 heures, à la salle des Fêtes de la rue de l'Hospice : il s'agissait de procéder à la distribution publique des primes allouées chaque année aux ménages les mieux tenus du Bureau de bienfaisance, grâce aux fondations de deux de nos généreux concitoyens, Alfred Motte-Grymonprez et Th. Lallemand.

M. Cyrille Caquant, vice-président du Bureau de bienfaisance, présidait la distribution. A ses côtés, sur l'estrade, avaient pris place MM. Eugène Motte, maire de Roubaix; Alfred Motte, Albert Motte, Eugène Mathon, Alfred Grymonprez, Alphonse Vaissier, Achille Duhamel, Paul Régnier, Nédonsel, Lerouge, Henri Catteau et Barbieux.

Un tableau représentant les traits de M. Alfred Motte-Grymonprez, l'un des deux donateurs, était placé sur l'estrade.

M. Caquant a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

DISCOURS DE M. CYRILLE CAQUANT

Le mois de mai ramène chaque année notre séance de distribution des primes en nature et en argent dues à la généreuse de nos donateurs, parmi lesquels se distingue, par l'ampleur de sa donation, M. Motte-Grimonprez.

Nous exposerons d'abord la situation financière de cette donation :

Les œuvres de l'avenir sont représentées actuellement par un capital de 560.581 fr. 13, en rentes sur l'Etat, produisant un revenu annuel de 17.930 francs qui est, vous le savez, capitalisé, et le sera jusqu'à ce que les revenus seuls aient produit un capital nouveau de 1 million.

L'œuvre des primes en nature, qui nous réunit aujourd'hui, est représentée par un capital de 113.357 fr. 13, exclusivement en rentes sur l'Etat, produisant un revenu annuel de 3.740 francs, sur lequel il est prélevé, chaque année, 1.000 francs, pour accroître le capital et les revenus de cette œuvre. Le surplus est employé à l'acquisition des primes que nous exposons publiquement pendant la huitaine qui précède notre distribution.

Aux primes en nature, M. Théodore Lallemand a ajouté jadis des primes en argent provenant des revenus d'une donation de 10.000 francs. A cette première donation est venu se joindre un legs d'environ 13.000 francs que nous recueillons en ce moment, ce qui nous permettra de distribuer à l'avenir quatorze primes de 50 francs, au lieu de six.

Enfin, par son testament, M. Julien Gadenne, décédé en 1909, a fait don au Bureau de bienfaisance de : 1° 10.000 francs dont les revenus seront distribués, suivant sa volonté, aux familles assistées ayant le plus d'enfants; 2° 5.000 francs, dont les revenus seront attribués à une famille qui aura recueilli et élevé un orphelin jusqu'à l'âge de 16 ans.

A la mémoire de ces bienfaiteurs des pauvres, nous faisons l'hommage de notre admiration et de la reconnaissance de ceux qui seront appelés à recueillir les fruits de leurs bienfaits.

Si des cœurs secs se glissaient parmi vous chaque année pour être témoins de nos distributions de primes, ils les trouveraient probablement monotones, et cesseraient de les suivre. C'est que, ne s'attachant qu'à la forme, ils se diraient : On n'entend là que deux discours plus ou moins bien dodus, roulant toujours sur le même sujet, et y voit toujours aussi une soixantaine de personnes de la catégorie des besogneux défiler pour recevoir un bon de prime honorifique, marqué des airs entraînants et variés de notre « Grande Fanfare ». Ils jugeraient que c'est toujours la même chose.

Mais à vous, Messieurs, que nous revoyons avec plaisir, presque chaque année, assister à notre fête, malgré l'attrait du printemps qui nous rappelle au plein air, vous n'êtes pas de ces indifferents. S'il est exact que nos séances annuelles ne sont pas variées dans la forme, ce qui est bien naturel, elles le sont pourtant, dans les personnes qui défilent devant vous; et je pense que, comme nous-mêmes, vous ne voyez pas, sans une pointe d'émotion, ces braves gens, élite de notre population travailleuse, venir recevoir une prime, modeste sans doute, et pas à la mesure de leur mérite.

Vous venez leur apporter le témoignage que leurs efforts pour le bien sont compris, et ils l'emportent, je le crois avec plus de joie que l'objet ou la petite somme d'argent qui leur permettra d'ajouter un peu plus de bien-être à la maison.

Vous êtes de ceux qui portent leurs efforts à ramener la vie de famille d'autrefois : à corriger autant que possible les conséquences fâcheuses du travail à l'usine; et à éloigner les hommes du cabaret en rendant d'abord la maison agréable, quelle que soit l'étroitesse du logis, il sera habitable s'il est propre, et agréable s'il contient les meubles considérés comme indispensables.

La propreté dépend presque toujours de la ménagère; et puisque nous avons maintenant des écoles ménagères je souhaite que les leçons portent sans cesse sur la propreté. C'est ce qu'ont bien compris les organisateurs de la première œuvre de la Fondation de notre regretté donateur, M. Alfred Motte-Grimonprez, en créant ces primes en nature pour récompenser les ménages ouvriers les plus proprement tenus. Ils ont voulu aider ces ménages méritants à compléter la maison agréable en y ajoutant ces meubles utiles qui en font l'ornement.

Pères et mères de famille qui allez être appelés tout à l'heure, soyez donc fières de la distinction que vous avez méritée, et persévérez dans vos efforts qui nous obligeront à vous distinguer encore dans l'avenir.

M. Alfred Motte, petit-fils de feu Alfred Motte-Grymonprez, a prononcé à son tour le discours ci-après :

DISCOURS DE M. ALFRED MOTTE

Messieurs,

Je vous dissimulerai mal mon émotion d'avoir à prendre, des mes premières envolées dans la vie utile, la parole, devant si nombreuse assistance, pour remercier, au nom de la famille Motte tout entière, les membres du Bureau de bienfaisance de leur haut dévouement, et spécialement leur cher président, M. Caquant, pour les pieuses paroles que, chaque année, à pareille époque, il adresse à la mémoire de mon vénéré grand-père; et mon émotion se trouve accrue encore du fait que, par le triste privilège d'être né quelques jours à peine après sa mort, j'ai l'honneur de porter son nom.

Telle noblesse ne va pas sans obligation, mais, celle qu'elle me dicte aujourd'hui est bien douce: saluer ceux qu'il aimait et à qui, en disparaissant, il a voulu laisser des preuves tangibles de son amour.

Je félicite par avance les heureux bénéficiaires de son ultime pensée vers ceux qui souffrent, mais qui méritent, et qui, tout à l'heure verront récompenser leurs efforts dans le bien, par des primes en nature ou espèces qui viendront donner un réconfort et une énergie nouvelle à leur courage.

On ne saurait trop louer votre vigilance et vos mérites.

Oh! soigneuses ménagères, qui savez, avec les faibles ressources du salaire, procurer quand même et maintes toutes les difficultés, un retour charmant au foyer pour le mari à la tâche, à vous reviennent de droit le témoignage de notre sincère admiration et nos plus chauds encouragements.

Continuez, bonnes épouses et mères, à détourner, par vos mérites et la propreté de vos foyers, vos maris, vos enfants des tentations diverses et démoralisantes qui, sans cesse, se rencontrent en chemin.

C'est le grand secret du bonheur pour vous et pour eux. C'est le secret de la paix sociale, car la haine et la discorde, choses malsaines en elles-mêmes, ne doivent trouver naissance que dans le désordre et la débauche.

C'est d'ailleurs le secret aussi de la fusion des classes, car vos enfants recoivent forcément l'empreinte du milieu. Ils prennent d'utiles et précieux exemples dans vos familles et gardent toute leur vie l'influence de l'ordre et de la bonne gestion qu'ils ont constatés autour d'eux.

Et c'est ainsi que, dans notre cité [illegible]euse, riche en exemples, nous voyons souvent de simples ouvriers percer parmi les rangs des patrons et récompensés de la sorte de leurs mérites, par la roue, parfois injuste, de la fortune.

Voilà pourquoi Messieurs, notre réunion d'aujourd'hui est féconde en enseignements sains et suscite des réflexions encourageantes. C'est que mon vénéré grand-père avait compris : et qu'il me soit permis de le remercier de nous avoir procuré chaque année, une si réconfortante occasion, de voir, de féliciter, de récompenser en son nom ceux qui souffrent et méritent, et qui, par-là même, ont droit à toutes nos sympathies.

Je terminerai, Messieurs, sur un vœu : celui de revoir souvent encore le sympathique président du Bureau de bienfaisance, M. Caquant, présider ces réunions intimes auxquelles il n'a jamais manqué. Nous lui adressons tous nos remerciements, ainsi que les vœux que nous formons pour la continuation de sa santé.

Et nos remerciements s'adressent aussi à la « Grande Fanfare » qui, chaque année, donne, par ses accords, une allure de fête, qui cadre bien avec les impressions intimes que nous ressentons.

Ces deux discours empreints de sentiments généreux ont été salués par des applaudissements unanimes.

DISTRIBUTION DES PRIMES

Puis a eu lieu la distribution des primes aux personnes dont les noms suivent. C'est M. Alfred Motte fils qui a accompli cette formalité; à chaque bénéficiaire, il a cordialement serré la main, en lui remettant le bon qui lui permettra de toucher sa prime.

LISTE DES PRIMES EN NATURE DE LA FONDATION A MOTTE-GRIMONPREZ

1° **Lits garnis.** — Vanriet Jean, rue des Anges, cour Puls, 5, 5 enfants; Demayer Sylvain, rue Vaucanson, 24, 5 enfants; Boulanger Henri, rue du Pile, cour Duhamel, 6, 6 enfants; Bricout J.-B., rue des Longues-Haies, cour Cordonnier, 5 enfants; Delhaye Désiré, rue de la Paix, cour Favier, 4, 5 enfants; Loeckx Julien, rue du Fort, cour Foveau, 3, 6 enfants; veuve Corlau, rue de Bouvines, 1re cour Ferret, 3, 4 enfants; Dedecker Edmond, rue de Denain, cour Boudry, 3, 5 enfants; Messlen Gustave, rue du Tilleul, 116, 7 enfants; Demonchy Henri, rue Rossini, 21, 5 enfants.

2° **Garde-robes.** — Dutilleul Emile rue de la Chaussee, cour Cantraine, 8, 6 enfants; Carlier Léopold, rue des Anges, 10, 8 enfants; Bauters Gustave, rue de la Guinguette, cour Esquenet, 12, 5 enfants; Bauwens Victor, rue du Pile, cour Orange, 9, 5 enfants; Deplanque Charles, rue de Lannoy, cour Desprez, 4, 4 enfants; Dubois Emile, rue Desaix, 59, 6 enfants; Osterlynck Auguste, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 17, 4 enfants; Lecerf Alphonse, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 17, 4 enfants; Frijat César, rue Lacroix cour Richard Prouvost, 6 enfants; Ghesquière Arthur, rue de Choiseul, 65, 4 enfants; Haage Désiré, rue de Lille cour Parent, 7, 4 enfants; Martière Arthur, rue de Mouvaux, cour Frère, 15, 4 enfants; Mars Joseph, rue de Croix, cour Castel, 6, 4 enfants; Lambart Georges, rue des Vélocipèdes, 37, 6 enfants; Everaert Cyrille rue des Longues-Haies, 60, cour Deconinck, 10, 6 enfants; Fachaux Joseph rue de Beaumont prolongée, cour Loridan, 14, 4 enfants; Peere Pierre, rue Bayart, 5, 5 enfants; Dehooghe Honoré rue de la Basse-Masure, cour Prouvost, 3, 6 enfants; Thomas Victor, rue Rossini, 15, 5 enfants.

3° **Foyers-cuisinières montés.** — Delmotte Victor, rue d'Alger, 64 (barraque), 4 enfants; Bradt Henri, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 14, 4 enfants; Verhaeghe René, rue de la Longue-Chemise, cour Hannotte, 4, 4 enfants; Henn Auguste, rue du Parc, 5, 5 enfants; veuve Altermann, rue de Manbeuge, cour Lauridan, 39, 4 enfants; Sénéchal Alphonse, Grande-Rue, grande cour Lefebvre, 10, 6 enfants.

4° **Buffets.** — Parrain Adolphe, rue de la Guinguette, cour Mullier, 12, 5 enfants; Daverton Emile, rue de la Balance, 39, 4 enfants; Delruyser Oscar, rue des Longues-Haies, 150, cour Lambert, 1, 6 enfants; Dhainaut Joseph, rue de l'Epeuvre cour Lampe, 31, 4 enfants; Broccard Auguste, rue Turgot, cour Vandamme, 10, 6 enfants.

5° **Tables avec chaises.** — Pirlet Gérard, rue de la Guinguette, 3, 8 enfants; Cateau Napoléon, rue Vienne, cour Corbeau, 3, 6 enfants; Gadenne Louis, rue des Longues-Haies, cour Legros, 21, 4 enfants; Maes Théophile, rue Duffot, cour Deschamps, 3, 4 enfants.

FONDATION THEODORE LALLEMAND

Primes en argent de 50 francs. — Vandenabeele Henri, rue du Fontenoy, cour Steppe, 5, 5 enfants; Dendauwe Edouard, rue de Naples, 97, cour Ghesquière, 9, 4 enfants; Nys J.-B., rue Vienne, cour Corbeau, 1, 7 enfants; veuve Ravens, rue Bernard, 33, cour Demarcq, 4, 6 enfants; Dedoncker Jules, rue Bernard, cour Boyaval-Tanchou, 3, 6 enfants; Bouzin Emile, rue Lacroix, cite Immobilière, 2, 7 enfants; Meyer Charles, rue d'Alger, cour des Jardins, 6, 4 enfants; veuve Lecomte Louis, rue Poucault, 17, 3 enfants; Vanbutsels Henri, rue de Wasquehal cour Delporte, 18, 5 enfants; Lecerof Louis, rue de Barbieux, maisons Masurel, 2, 5 enfants; veuve Crop Camille, rue de Flandre, cour des Douze Ballots, 7, 6 enfants.

7° **Lots de paires de draps de lit et une couverture.** — Mention Henri, rue de la Guinguette, cour Mullier, 11, 5 enfants; Droze Martin, rue des Anges, cour Dhondt, 6, 6 enfants; Lecomte Cyrille, rue du Fontenoy, cour Allart, 10, 4 enfants; Destaerke Julien, rue de la Guinguette, cour Esquenet, 10, 5 enfants; Delcroix Isidore rue Saint-Maurice, cour Verme, 7 enfants; Blondel Prosper, rue Archimède, cour Cliquet, 7, 3 enfants; Blanchard Louis, rue du Pile, cour Bonte, 9, 4 enfants; Boncourt J.-B., rue Hoche, 32, 9 enfants; Duret Camille, rue de Beaurewaert, fort Desprez, 1, 4 enfants; Fourmanoir Henri, rue Bernard 46, cour Sory, 2, 3 enfants; Laudmann Louis, rue de Mons, cour Delannoy, 6, 5 enfants; Badar Léon, quai de Wattrelos, cour Wallerand, 13, 5 enfants; veuve Hesse, rue de l'Epidème, 2, 3 enfants; Hausrath Henri, rue de Normes 90 cour Hyselinck, 5 enfants; Vermeersch Edouard, rue du Fort, cour Parent, 8, 5 enfants; Leleroy Florimond, Grande-Rue, 97, cour Pelissier, 1, 6 enfants; Haage Louis, rue de l'Epeule, ruelle Cugnot 19, 5 enfants; Dekers Félix, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 45, 6 enfants; Brutois Napoléon rue de la Limite, cour Ladsous 5, 3 enfants; Coq Paul, rue des Vélocipèdes, cour Watteau 14, 3 enfants; Vanleysseele J.-B., rue de Wagram, 32, maison Defort, 3 enfants; Jacques Alphonse, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines, 18, 3 enfants.

Les dignes pères et mères de nombreuse famille qui ont été les heureux titulaires des primes en manifestaient leur joie par le sourire épanoui sur leur visage d'humbles et laborieux ouvriers; cette récompense qui leur est accordée est pour eux d'un grand prix : elle aporte à leurs modestes ressources une contribution qui est la bienvenue. Elle leur est en même temps un encouragement et sert à exciter l'émulation des autres.

Suivant une louable coutume, la « Grande Fanfare » prêtait à la cérémonie le concours très apprécié de ses joyeux accents.